



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt six le vingt huit septembre à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt deux septembre deux mille vingt six, s'est réuni dans la salle du conseil, à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence du Président Monsieur Jean Michel BAYLET.

2026CC8-8-101

OBJET : SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES
COMMUNE DE MONTJOI – SURCONSOMMATION EAU POTABLE

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. FALC Patrick (en remplacement de Henri MARTIN)
Commune de CASTELSAGRAT	: M. DONZELLI Jean-Jacques
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: Mme BUSCAIL Maryline
Commune de DONZAC	: M. LARROSE Patrick : Mme LACAN Sylvie
Commune de DUNES	: M. JULIEN Jean-Yves
Commune d'ESPALAIS	: M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme ORLUC Clémence
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard (pouvoir donné à Daniel BOUYAT) : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: M. ZORZENONE Alain
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. SAGE Guillaume
Commune de MANSONVILLE	: M. DELSOL Thierry
Commune de MERLES	: M. FEUTRIER Francis
Commune de MONTJOI	: M. PIGNON Jean-Michel
Commune de PERVILLE	: M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	: M. LE FESSANT Lionel
Commune de SAINT CIRICE	: Mme MIRAMANDE Marthe
Commune de SAINT CLAIR	: M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	: M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	: Mme DUSSAC Martine
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	: M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	: M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	: M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. BAYLET Jean Michel : Mme BRU Laetitia : M. CLEMANDOT Dominique : Mme COUR Elodie : M. GROUSSOU Bernard : Mme LAROUSSINIE Francine : Mme LARREGOLA Josiane (pouvoir donné à Dominique CLEMANDOT) : M. LOPES Ernest : Mme PRADELLE Magali : M. THOMAS Bernard : Mme VALETTE Brigitte : M. ZANIN Daniel

Absents et excusés :

Commune de DUNES	: Mme VESIN Stéphanie
Commune de SAINT ANTOINE	: M. DUPUY Jean

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	: Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	: Attaché Principal

Monsieur Bruno DOUSSON a été désigné secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2026CC8-8-101

OBJET : SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES **COMMUNE DE MONTJOI – SURCONSOMMATION EAU POTABLE**

La station d'épuration de Montjoi Sud était alimentée en eau potable par un branchement privé communal raccordé sur le compteur de la salle des fêtes de la commune.

L'entretien de la STEP de Montjoi Sud ne nécessitait pas d'un raccordement à l'eau potable.

Au printemps 2024, une fuite est apparue au niveau de la canalisation alimentant la STEP. Après intervention et réparation, une vanne en tête a été posée et cette vanne a été fermée.

Après réception de la facture d'eau communale en février 2025, la commune a interpellé le Service Assainissement pour que celui-ci prenne en charge la surconsommation due à la fuite.

Après présentation des factures, les consommations liées à ce compteur montrent une surconsommation entre avril 2024 et septembre 2024 de 449 m³, soit un montant de 1 010,25 € HT.

Considérant que le conseil d'exploitation de la régie « assainissement des deux rives » et la commission environnement ont donné un avis favorable dans leurs séances du 2 juin 2025 ;

Le Président propose donc :

- d'autoriser la commune de Montjoi à émettre un mandat de paiement d'un montant de 1 010,25 € (soit 1 065,81 € TTC) au Service Assainissement et à celui-ci de s'acquitter de cette somme au profit de la commune de Montjoi,
- de demander à la commune de Montjoi de faire l'intervention nécessaire sur son installation pour arrêter définitivement l'alimentation de cette canalisation au niveau de la salle des fêtes,
- de l'autoriser ou son représentant à notifier tous les documents y afférents.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à la majorité, Monsieur Jean-Michel PIGNON ne prenant pas part au débat, ni au vote ;

DECIDE

- d'autoriser la commune de Montjoi à émettre un mandat de paiement d'un montant de 1 010,25 € (soit 1 065,81 € TTC) au Service Assainissement et à celui-ci de s'acquitter de cette somme au profit de la commune de Montjoi,
- de demander à la commune de Montjoi de faire l'intervention nécessaire sur son installation pour arrêter définitivement l'alimentation de cette canalisation au niveau de la salle des fêtes,
- d'autoriser le Président ou son représentant à notifier tous les documents y afférents.

Fait et délibéré le 28 septembre 2026
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 29 septembre 2026

Le secrétaire de séance

Le Président de la Communauté
de Communes des Deux Rives

Bruno DOUSSON



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

12 OCT. 2026

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet **12 OCT. 2026**

AR Préfecture

Service ASSAINISSEMENT Collectif DES EAUX USÉES COMMUNE DE MONTJOI – SURCONSOMMATION EAU POTABLE

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20260928-2026CC8_8_101-DE

Numéro d'acte : 2026CC8_8_101

Date de décision : 28/09/2026

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 8-8-0-0-0 (Domaines de compétences par
thèmes / Environnement)

Fichier acte : 2026CC8_8_101 ASSAINISSEMENT
COLLECTIF SURCONSOMMATION EAU
POTABLE MONTJOI.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 12/10/2026 11:37:22

Date de réception de l'AR : 12/10/2026 11:37:48